

Vie Associative et Citoyenne

Nom de la commune :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Dossier Technique «Manifestations et Evènementiels» sur la Communauté de communes du Pays Sabolien

Dossier à renvoyer au Guichet Unique de
la Ville de Sablé sur Sarthe :

mairie@sablesursarthe.fr

Cadre réservé à l'administration

Retour le :	VAC
Saisie le :	VAC
Confirmé le :	GU

Déclaration d'une manifestation

Portée de la manifestation

Locale et départementale (dossier à retourner 3 mois avant)

Régionale (dossier à retourner 6 mois avant)

Nationale et internationale (dossier à retourner 1 an avant)

Manifestation

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Horaire de la manifestation :

Date(s) et horaire(s) de montage souhaité (s) :

Date(s) et horaire(s) de démontage souhaité(s) :

Nom de la commune :

Nom du représentant légal :

Nom du responsable technique :

Téléphone du responsable technique :

Mobile :

Email :

Votre manifestation accueillera : moins de 500 pers plus de 500 pers
(organisation et personnel compris)

N.B. : Les moyens demandés ne le sont qu'à titre indicatif et ne seront attribués à la manifestation qu'en fonction des disponibilités et après réponse écrite du Guichet Unique.

Besoins matériels

Matériel	Caractéristiques	Tarifs	Quantité
		Unité	
Tables plastique	Pour 6 à 8 personnes	3,00 €	
Chaises plastique		2,00 €	
Bancs	Pour 4 à 5 personnes	2,00 €	
Barnum 4x5	Livraison et installation par le service logistique de la ville de Sablé sur Sarthe	60,00 €	
Barnum 8x5	Livraison et installation par le service logistique de la ville de Sablé sur Sarthe	100,00 €	
Stand 3x3	Fournis avec 4 poids de 20kg	30,00 €	
Podium roulant	24m ² ou 36m ² (préciser la surface) Livraison avec un véhicule poids lourd et installation par le service logistique de la ville de Sablé sur Sarthe	200,00 €	
Praticable	Plateau 2 m x 1 m (préciser la superficie) Hauteur : 60cm	10,00 €	
Grilles d'exposition	H : 2 m L : 1 m	2,00€	
Barrières	Longueur 2 m	4,00 €	
Podium 1-2-3	Pour remise de récompense	10,00 €	
Pupitre		10,00 €	
Plot béton	200kg ou 300kg (préciser le poids)	7,00 €	
Poids béton	80 kg	5,00 €	
Urne		5,00 €	
Cône		1,00 €	

Choix pour la récupération du matériel demandé :

- Sur place aux ateliers de la Fouquerie par l'organisateur
- Livraison payante (tarif au km et main d'œuvre) par l'organisateur
(Taux horaire / agent : 31,53 €, taux kilométrique 3t500 : 1,93 €, taux kilométrique poids lourd : 3,27 €)



DANS L'HYPOTHESE D'UN EVENEMENT METEOROLOGIQUE

(Type coup de vent et rafales supérieurs à 70Km/h, tempête, orage, neige, grêle, précipitations abondantes).

- Le responsable de la manifestation devra prendre les mesures adaptées aux circonstances (ex : Conseils de Prudence, interdiction d'utiliser les tentes, chapiteaux, vérification de l'arrimage de toutes les structures, détermination d'un périmètre de sécurité ...).
- Il devra également suspendre en tout ou partie la manifestation en cas de nécessité ou sur décision des autorités préfectorale ou municipale et des services de police.

Autres demandes non indiquées dans le besoin de matériel

(suivant possibilités) :

-
-
-
-
-
-
-
-

Responsabilité de l'emprunteur

Le matériel est placé sous la responsabilité de l'emprunteur. Toute casse ou détérioration avérée par l'emprunteur sera facturée au tarif d'acquisition du matériel neuf ou avec un abattement de 30 % (vétusté) pour le matériel d'occasion.

En cas de non-respect du matériel (non propreté, dégradation ...) les heures supplémentaires effectuées par les agents municipaux, suite à ce non-respect, seront facturées à organisateur.

Demande d'autorisation d'affichage

NOM et Prénoms :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Nom de l'organisme :

Sollicite l'autorisation de poser : un fléchage des banderoles

pour la manifestation suivante :

Date : Lieu :

Date de pose : Date d'enlèvement :

Description du fléchage :

Quantité : Lieux (pour les banderoles) :

Décret n°76-148 du 11 février 1976 relatif à la publicité et aux enseignes visibles des voies
ouvertes à la circulation publique

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=EC3CE1921A0F443E76922DE42FFB49D0.tpdila07v_2?idArticle=LEGIARTI000006855802&cidTexte=LEGITEXT000006062453&dateTexte=20010531

Impératif



Joindre un plan localisant l'emplacement du fléchage

L'affichage ne s'effectuera que 7 jours avant et sera enlevé le lendemain maximum

Apparition interdite sur signalisation routière

Implantation interdite sur îlot central des ronds – points

ATTENTION L'AFFICHAGE EST À LA CHARGE DES ORGANISATEURS